

COLLOQUE DE LYON (21 et 22 MARS)
**ZONES
PIETONNES**
1984.

Ce colloque, qui devait faire le bilan de 10 années d'espaces piétons en France et à l'étranger, était organisé par le CECOD (Centre d'Etude du Commerce et de la Distribution) un organisme dépendant des commerces de France, financé par eux et subventionné par le gouvernement et qui a pour but de stimuler la vente. Participaient à ce colloque M. Krahenbuhler ingénieur de la Circulation, un architecte du Service de l'Aménagement de la Ville de Genève, des représentants des associations écologiques et l'AHCVV. Par contre, aucun commerçant genevois et encore moins les ténors opposés à notre initiative, n'avait jugé bon de se déplacer. De ces deux jours d'exposés, il ressort clairement que souvent les commerçants ont été opposés aux zones piétonnes mais, qu'ensuite, ils ont reconnu une nette amélioration des ventes; que les aménagements de ces zones sont d'un rendement très intéressant pour les commerçants car ce sont les municipalités qui prennent en charge la réalisation et l'entretien de ces espaces qui doivent en outre être desservis par des transports en commun et dotés de parkings proches de ceux-ci. Les interventions les plus passionnantes furent sans conteste celles de M. J. Offner de l'Institut de Recherches des Transports de Malleret-Joinville et de M. Garbrecht,

ingénieur-architecte de Zürich. Toutes deux allaient dans le même sens et lancaient le débat sur le "ville-piéton" en opposition au "piéton-client". En effet, si la plupart des zones piétonnes ont été réalisées à des fins commerciales, un aspect positif est qu'elle ont été l'un des éléments de sensibilisation progressive pour les responsables techniques et politiques et ont joué un rôle important dans la prise de conscience. Elles ont permis la création ultérieure d'espaces piétonniers dans les quartiers d'habitation, voire la reconquête d'espace dans les cours d'immeubles. Nous avons aussi appris que la tendance actuelle va vers l'abandon des zones piétonnes strictes, au profit de démarches plus souples permettant le mélange des différents modes de déplacement, ceux-ci étant réglés par des vitesses extrêmement lentes, la priorité étant laissée aux piétons. Enfin, nous tenons à signaler un exposé sur l'animation de la Ville de Bordeaux. En étroite collaboration avec la Municipalité, les associations d'habitants et les commerçants organisent des animations permanentes au centre-ville: concerts, concours, rue des enfants, marchés spéciaux, etc. ils s'ingénient pour animer le centre historique, lui redonnant ainsi sa fonction d'échanges sociaux, culturels et commerciaux.

INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE POUR L'EXTENSION DES ZONES PIETONNES DE LA VIEILLE VILLE ET DES RUES BASSES.

ÉCHANGE DE LETTRES ET DE POINT DE VUE

Le document suivant est une réponse à une lettre de M. de Tolédo, où celui-ci avançait les affirmations suivantes :

L'automobile est une source d'agrément, de liberté, reconnus par tous puisqu'elle s'est développée, notamment dans notre canton plus que partout ailleurs. Notre gare n'est pas située au coeur même de la ville. En 1972 une tentative de fermeture du centre ville a été proposée. Les résultats sur le plan commercial se sont révélés catastrophiques. Les diminutions de chiffres d'affaires notamment à la Rotisserie ont été de près de 80 %. Les zones piétonnes, qui s'accompagnent de l'interdiction de créer des parkings entraîneront de façon certaine le départ du commerce d'assortiments courants. L'élément premier de la qualité de la vie, c'est la sécurité de l'emploi.

Cher Monsieur,
Je vous remercie... Je constate tout d'abord que vous ne répondez à aucun de mes arguments. Vous préférez m'attaquer sur un mot (qui n'a d'ailleurs rien de péjoratif.) Exemple: "Quelle belle bagnole - ça c'est de la bagnole". J'ai l'habitude du procédé: En réthorique moderne, cela s'appelle l'art de noyer le poisson. Comme c'est un mode de faire typiquement helvétique, mes opposants me l'appliquent environ une fois par semaine. Comme je suis plus rigoureux, je vais répondre à vos arguments:

1) C'est vrai, j'ai "un parti-pris à l'égard de l'automobile", du moins dans le centre historique des villes et je me rends bien compte qu'en parlant de "bagnoles" j'ai commis un crime de lèse-voiture-automobile... et j'ai bien conscience que je ne parviendrai jamais à convaincre de la justesse de mes arguments les gens qui ne sont pas capables de faire 500 m. à pied.
2) Au début de votre 3ème alinéa, vous balayez allégrement mes exemples concernant les villes de France. Pourtant, à la fin de votre deuxième alinéa vous ne citez, comme victimes éventuelles d'une zone piétonne genevoise, que des villes de la France voisine. Je pose donc une question (réjouissez-vous, elle va vous donner l'occasion de me traiter de xénophobe au lieu de me répondre sur le fond): L'infrastructure de Genève doit-elle être conçue pour donner satisfaction à un citoyen de St-Jean-de-Tholome ou à un habitant de la Grand'Rue?

Et pourquoi ne devrais-je pas aller chercher des exemples à l'étranger? La PP le fait bien lorsqu'elle se transforme en drugstore.
3) Vous savez pertinemment que les transports publics entre Genève et la France voisine ne sont pas inexistant que vous le prétendez.
4) "La gare de Cornavin n'est pas située au centre de la ville". Qu'est-ce qu'il vous faut!
ZURICH: Hauptbahnhof - Bahnhofstr. Börsenstr. 1.100 m.
BERN : Hauptbahnhof - Nydegg-Gasse 1.200 m.
CORNAVIN / BEL AIR - MOLARD: 900 m.

(j'ai cité là des parcours au centre ou les commerces se touchent et vous remarquerez que, pour Genève, j'ai fait un détour.) A propos, aucun commerçant de la nouvelle zone piétonne du haut de la rue du Mont Blanc ne s'est encore plaint. On m'a même dit que ça va très fort pour eux.
5) L'ensemble de votre lettre sous-entend que la zone piétonne c'est la mort du commerce - Pourquoi la Pharmacie Principale ne publie-t-elle pas ses bilans afin que l'on puisse contrôler cette allégation? Pour m'en tenir à des faits précis, je vous signale que sur les 177 faillites de commerces et de sociétés qu'il y a eu à Genève en 1983, seulement 6 concernent le périmètre qui nous intéresse (Molard/Céard/Chausse-Coqs/Cité/Rotisserie/Rue du Marché) Et encore 4 d'entre elles concernaient des sociétés-bidon. Ainsi, malgré la zone semi-piétonne des Rues-Basses et les difficultés de circulation dans la Vieille Ville, les commerçants de ce secteur ont l'air de se porter plutôt bien.
6) Sans me connaître, vous affirmez témérement que je fais partie "des personnes qui ignorent tout des problèmes de gestion d'entreprise". Je suis au regret de vous dire que je suis, au contraire, un spécialiste de ces questions. Tous vos fameux "responsables d'entreprises" n'en sauraient dire autant. Je me souviens d'une très sérieuse étude publiée il y a quelques années sous l'égide du Vorort qui disait (en substance et en abrégé): Si de nombreuses entreprises romandes sont absorbées par des alémaniques... qui sont à leur tour achetées par des étrangères, c'est, dans la majorité des cas, par suite de

16
JOURNAL DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

NUMÉRO 15. AVRIL 1984

- éditeurs responsables: A. Soutter + H. Scarry



POUR UN CENTRE VILLE VIVANT ?.. AH OUI!

L'incapacité de leurs gestionnaires. Je pourrais vous citer une foule d'exemples précis mais notre temps est précieux ...
7) Vous semblez m'accuser de faire partie d'une cohorte de personnes volontiers "des plus virulentes et insultantes à l'égard des chefs d'entreprises". Pure affabulation, Cher Monsieur, et peu démocratique: Vous prononcez le jugement avant l'instruction du procès! Vous auriez mieux fait d'essayer honnêtement de réfuter mes arguments.
8) Vous insinuez que les partisans des zones piétonnes veulent également interdire les parkings. Je suis très surpris de cette allégation.
9) Vous dites: "L'élément premier de la qualité de la vie, c'est la sécurité de l'emploi".
ARCHI-FAUX!
Demandez aux malheureux qui font les 3-8 devant un tour à décoller, à ceux qui manient la perforatrice 9h. par jour, aux manoeuvres des halles au cuir, etc. etc. qui, rentrés dans leurs taudis, abrutis de fatigue, doivent encore subir l'agression des bruits de toutes sortes au lieu de pouvoir se reposer, demandez-leur ce qu'est la qualité de la vie! "La qualité de la vie", c'est tout simplement une vie de qualité, celle que vous menez sans doute, Monsieur le donneur de leçons (Dire à un journaliste: "Je n'ai pas la prétention de vous donner des conseils" c'est déjà lui en donner, surtout quand on réfute son droit de parler de certains problèmes.) A vous suivre sur ce terrain, le journalisme ne consisterait plus qu'à publier des communiqués sans aucune prise de position...
Veuillez croire, Cher Monsieur, à des sentiments qui hésitent entre la tristesse et l'amusement. *Lacroix*

FÊTE du BOURG-de-FOUR en JUIN

Nous avons quelques idées pour le prochain bal de l'association qui devrait avoir lieu le samedi 23 juin. Nous lançons un appel à tous ceux qui voudraient se joindre à nous, en particulier aux cafetiers-restaurateurs, pour que de toutes ces idées jaillisse LA FÊTE.

Au moment où, quinze jours avant la fin de la récolte, l'initiative "Pour l'extension des zones piétonnes de la Vieille Ville et des Rues-Basses" atteint 8000 signatures, les commerçants prennent peur et créent un Comité s'opposant à cette initiative. Nous leur répondons ce qui suit:
1. De quel droit peut-on déclarer que notre initiative est irrecevable? Les citoyens ont voté en 1982 une loi introduisant dans la législation cantonale le DROIT D'INITIATIVE COMMUNALE. A l'article 68A de cette loi, il est dit que le droit d'initiative s'exerce sur: lettre b) l'ouverture ou la suppression de chemins ou de rues communales. Par extension il peut s'étendre à la réduction de la circulation dans ces mêmes chemins ou rues communales. En effet, le but de notre initiative n'est pas de supprimer toute la circulation à l'intérieur du périmètre concerné, mais de supprimer la circulation de transit, tout en maintenant celle des TPG, livraisons, services publics, handicapés, taxis, habitants et cycles. De plus, le texte de l'initiative demande au Municipal de "prendre une délibération" sur ce sujet. Ce sera évidemment ultérieurement au Conseil d'Etat, qui a la compétence en matière de circulation, de donner ou non son accord.
2. Pourquoi une initiative communale au lieu d'une initiative cantonale? Nous estimons normal et légitime que les citoyens d'une commune comme Genève s'expriment sur la préservation de la qualité de la vie dans leurs quartiers. Le Centre ville et la Vieille Ville comptent encore près de 5000 habitants (Monsieur de Tolédo n'en avance que 1200) et deux écoles comptant 250 enfants.
3. Un Centre ville vivant, oui, cent fois oui, mais vraiment vivant. En Suisse, Lausanne, Berne, Bâle, Lucerne, Zürich et d'autres villes, près de chez nous en France, Annecy, Grenoble, Lyon l'ont compris avant nous et ont réalisé des zones piétonnes, à la satisfaction de tous, en premier lieu des commerçants.

En conclusion, nous estimons que Genève mérite elle aussi un vrai centre vivant, où l'équilibre sera réalisé entre les diverses activités commerciales, sociales, culturelles, de détente et l'habitat, où l'équilibre sera également réalisé entre les différents modes de transport.

(cette lettre envoyée aux 4 journaux n'a pas été publiée)

Lorsque Monsieur Fontanet, au "dîner des autorités" du TCS s'exprime publiquement en qualifiant "d'égoïste l'attitude des habitants qui veulent rejeter sur d'autres quartiers la circulation qui les gêne" (Journal de Genève du 22 mars), est-ce Monsieur Guy Fontanet, citoyen ou Monsieur Guy Fontanet, Conseiller d'Etat chargé du Département de Justice et Police qui s'exprime?

Si c'est le Conseiller d'Etat, on pourrait s'étonner qu'un magistrat aussi haut placé tienne des propos aussi légers, et si semblables à ceux du TCS lui-même. Oserait-on dire que les grands magasins du centre ville sont des égoïstes de vouloir attirer les habitants de tout le canton vers les Rues-Basses, utilisant ainsi les rues avoisinantes comme parking? Et n'y a-t-il pas d'arguments plus solides contre la zone piétonne que l'égoïsme des habitants concernés? Monsieur Fontanet est pourtant bien placé pour savoir que presque toutes les vieilles villes de Suisse et d'Europe ont été libérées des voitures de transit.

Actuellement, la circulation et le parking au centre ville sont soit impossible (cf. les rues perpendiculaires aux Rues-Basses), soit inutiles (combien de voitures traversent-elles la Vieille Ville uniquement pour éviter quelques feux?).

Il faut se rendre à l'évidence que la voiture est un excellent moyen de locomotion lorsqu'elle est indispensable (longs trajets, transports de gens ou livraisons par exemple) mais qu'elle est inutile, coûteuse voir dangereuse (pollution) lorsqu'elle est utilisée pour des petits trajets et avec une seule personne dedans.

Utilisons-la à bon escient, trouvons des solutions pour les pendulaires, améliorons les transports publics, décentralisons les administrations.

Changeons un peu nos habitudes aussi. Devinette: Monsieur Fontanet tiendrait-il les mêmes propos s'il était invité au "pic-nic des autorités" de l'AHCVV. A.S.

ENFANTS

La place de jeux de la Treille sera inaugurée le jeudi 10 mai 1984 à 16h30. Tous les parents sont invités à participer à cette cérémonie. Quant à la place de jeux des Bastions, elle sera complétée par un jeu à grimper.

ENQUÊTE SUR LA CIRCULATION ***

Vous avez reçu dans le courant du mois de mars une consultation sur la circulation dans la Vieille Ville. Malheureusement, le Bureau Genevois d'Adresses chargé de l'expédition semble avoir oublié certains d'entre vous et, surtout, n'a glissé qu'un seul formulaire dans chaque enveloppe. Etant donné que plus seront nombreux ceux qui répondent, plus cette consultation sera représentative, il faudrait que chaque membre de vos familles remplisse un formulaire. Nous tenons pour ce faire à votre disposition des questionnaires vierges supplémentaires au secrétariat de l'AHCVV (4 Saint-Victor) et vous encourageons une fois de plus à répondre en masse à cette consultation officielle. Vu le petit problème ci-dessus, le délai de remise est repoussé à fin avril.

LOGEMENT

AUGMENTATION de LOYERS

La Fédération des Associations de Quartiers organise au mois de mai une manifestation publique pour attirer l'attention des autorités sur le problème des augmentations de loyers. Des informations dans notre prochain journal.

COMMUNIQUÉ AHCVV

L'Association des Habitants du Centre et de la Vieille Ville tient à exprimer sa déception devant l'autorisation accordée à la Société de Banques Suisses d'étendre ses surfaces de bureaux dans l'immeuble Camoletti à la rue de la Corratierie. En effet, lors de la consultation offerte au public par la procédure du plan de site, le 12 mars 1981, l'AHCVV proposait que l'art. 4 du règlement soit formulé ainsi: "Les rez-de-chaussée sont destinés à des activités commerciales ayant une relation continue et directe avec le public. Ils seront occupés par des arcades assurées d'une diversité diurnes et nocturnes, ainsi qu'une relation largement ouverte vers la rue. Lors de transformations de bâtiments, des logements familiaux devront autant que possible être aménagés dans les étages supérieurs, de manière à assurer une mixité des activités dans un quartier soumis à une forte spécialisation commerciale et bancaire". Aujourd'hui plus que jamais, il devient impératif que les grandes banques et autres compagnies prévoient d'agrandir leurs centres administratifs et commerciaux en périphérie de la ville (comme la SBS l'a déjà fait en partie) de manière à ce que l'habitat puisse être maintenu ou réintroduit au coeur même de la ville, habitat qui devrait donner avant toujours avoir la priorité sur le tertiaire, dans une cité comme la nôtre où le déséquilibre est déjà patent. La rue de la Corratierie, la Place Bel Air, les rues de la Confédération et du Commerce sont des exemples de ce que devient un quartier privé de ses habitants et petits commerces, un désert, la nuit, c'est-à-dire, l'insécurité et la mort. En ce qui concerne la SBS, qui occupe à elle seule tout le bas de la Corratierie et de la rue de la Cité, sans compter le bel immeuble du Grand Mézel où se trouve son restaurant d'entreprise, elle en porte une large responsabilité.

Si ce n'est pas déjà fait, adhérez à l'A.H.C.V.V.

LA VIE :
EQUILIBRE OU
MORT DES VILLES

Pour répondre à ceux qui prétendent que les zones piétonnes manquent de vie ou sont mortelles.

1. La vie est-elle synonyme de bruit, de dangers, de pollution? La vie, est-ce la circulation envahissante, le parking anarchique, est-ce la priorité accordée aux véhicules à moteurs au détriment de tous les autres usagers de la rue? Pour nous, la vie c'est l'équilibre, l'équilibre entre l'habitat et les activités, l'équilibre entre les différentes activités entre elles (grands et petits commerces, commerces de première nécessité et de luxe, etc.), entre les activités de travail et celles de loisirs, l'équilibre aussi entre les différents moyens de se déplacer (pieds, cycles, autos et transports en commun).

2. Le centre ville est déjà presque mort et son agonie a commencé à partir du moment où l'on s'est plus soucieux de rentabiliser le sol que de conserver la vie. Des surfaces de bureaux et de commerces de plus en plus grandes et nombreuses, de plus en plus de commerces de luxe, des appartements de plus en plus petits et chers ont pris la place des petits commerces, des bistrotts, des logements pour familles à loyers abordables.

Résultats: une fois les magasins et les bureaux fermés, les employés rentrés chez eux, les rues sont vides. Un exemple de ce processus qui se prolonge: deux cinémas, Le Molard et le Studio 10, installés dans des immeubles où il y avait du logement vont disparaître prochainement. Les habitants eux sont déjà partis. Des habitants, des lieux d'animation qui disparaissent en même temps. C'est ça la mort des villes.

UNE NOUVELLE USAGÈRE DES TPG

Un matin de septembre de l'année dernière, un automobiliste peut-être encore endormi, oublia, à un croisement, de s'arrêter au feu rouge, provoquant une collision avec un véhicule qui roulait régulièrement au vert. J'étais la malheureuse conductrice de ce dernier véhicule. En bref, hôpital, paperasse, voiture à la démolition et une peur folle de reprendre le volant.

La question se posa: Comment vivre sans voiture? Alors que jusqu'à ce jour, je n'aurais pu concevoir de vivre une seule journée sans mon auto. Tout dépendait d'elle: le déplacement au travail, les courses, les rendez-vous des enfants, les visites. Bien qu'habitante du centre ville, j'étais devenue une esclave: esclave de ma voiture et esclave des parkings. En effet, le stationnement limité m'imposait une utilisation journalière de mon véhicule et, le jour de mon accident, j'avais dû choisir entre une amende et un autre stationnement.

J'ai donc dû me résoudre à utiliser les transports publics, mais j'en avais entendu tant de mal que je partais avec une idée préconçue et une méfiance certaine quant à leur efficacité, ponctualité, durée des parcours, etc. Et surtout, j'avais de la peine à abandonner l'idée de mon indépendance que je croyait due à ma voiture. Cela n'a donc pas été tout seul au début d'accepter les horaires, les attentes, les foules.

Sept mois se sont écoulés et, bien que la crainte de conduire soit un mauvais souvenir, je n'ai pas acheté de nouvelle voiture et continue à me déplacer avec les TPG.

Peu à peu, j'apprécie le fait que, où que j'aille, je ne suis plus hantée par la recherche d'un parking, par les tensions lors des changements de présélections, les claxons, les embouteillages. Tout cela, je le regarde paisiblement depuis ma fenêtre de bus ou de tram, d'où j'observe maintenant avec plaisir les maisons, les vitrines des magasins et avec compassion les têtes des conducteurs de ces têtes mécaniques qui s'agitent comme des fantômes.

Quelques regrets, le prix trop élevé des transports publics, la mauvaise organisation de distribution des abonnements, la mauvaise conception du plan du réseau et enfin que les habitants de la campagne soient si mal desservis. R.D.

Garderie des **trois pommes** Dès 18 mois
16-18, rue de la Pêlissierie
Téléphone 022 217494

CIRCULATION & PARKING A SAINT-GERVAIS

Les habitants de Saint-Gervais en ont assez de la circulation abusive et ont demandé, par voie de pétition, que la Place Grenus soit fermée et que l'entrée du Parking de La Placette soit modifiée.

COMMERCE ALIMENTAIRE COOP CHAUSSE-COQ

Nous venons d'apprendre que la Coop est vivement intéressée par la possibilité de transférer son magasin d'Etienne-Dumont à l'ancien Economat Cantonal, rue Chausse-Coq. Nous sommes enchantés de cette nouvelle car, c'est grâce à nos démarches et informations que la direction de la Coop et le Département des Travaux Publics se sont engagés à rechercher une telle solution qui puisse satisfaire les habitants de la Vieille-Ville.

Bulletin d'Adhésion

NOUS DEFENDONS LES INTÉRÊTS
DES HABITANTS. PLUS NOUS SERONS
NOMBREUX PLUS NOUS SERONS
EFFICACES!

OUI, JE DESIRE DEVENIR MEMBRE:

NOM: _____

ADRESSE: _____

ENVOYER CE BULLETIN À:
L'ASSOCIATION DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA
VIEILLE VILLE, RUE ST. VICTOR 4, 1206 GENEVE.

pinocchio



Sélection de jouets

10, Etienne-Dumont

Téléphone 20 40 47

ANNONCES GRATUITES pour nos membres.

Famille de deux enfants, ayant reçu son congé, cherche à acheter une maison en ville de Genève.
Ecrire à Marco DALDINI, 4 Bld des Tranchées 1205 Genève (tél. 47.23.61)

A VENDRE: Landau 'Silver Cross', Berceau ancien avec garniture neuve, Baignoire bébé. Tél. 21 04 78

Paire de tables basses en ronce de noyer. Tél. 21 04 78

Cherche deux pièces Rive-Gauche. Urgent.
Téléphoner AHCVV 46.69.40)

Le tour d'horizon du promeneur... ou la liste des mouvements dans le centre ville.

DEJA EN MOINS: Galaxie
EN PLUS: Galerie Grand-Rue
Galerie Hotel de Ville
Boutiques de mode et luxe pour enfants
Bourg-de-Four
BIENTOT EN MOINS: Cinéma Studio 10
Cinéma Le Molard
Cinéma l'Alhambra
Droguerie Etienne-Dumont

Conclusion: partir c'est faire mourir un peu.

La loi fédérale sur la circulation vient d'être modifiée pour permettre aux autorités cantonales de prendre des dispositions visant à protéger les quartiers d'habitation du bruit et des dangers inhérents à la circulation.

La voie est donc ouverte à l'introduction du macaron. Merci aux chambres fédérales pour le coup de pouce qu'elles nous donnent pour notre initiative "zones piétonnes".

Nous lançons actuellement une pétition au Grand-Conseil et au Conseil Municipal de la Ville de Genève pour qu'ils légifèrent sur la protection des commerces de "première nécessité".

LE SAPIN DU BOURG-DE-FOUR

Comme promis, nous tenons à remercier chaleureusement les commerçants qui nous ont aidés à payer le sapin de Noël et son installation, totalisant ensemble la somme de Frs 550.--

Ces commerçants sont: PIZZO, BOURFLOR, MORTIMER, LES CHOUTES, CAFE DU PALAIS DE JUSTICE, NAVILLE, CHIPIE, DIVERTIMENTO, LE CONSULAT, NOHALE, JULLIEN, CAFE DU BOURG DE FOUR, NAVY-CLUB, GALERIE DE L'HOTEL DE VILLE, CHOCOLATERIE ARN, LE CARNIVORE ET RASTELLO, sans oublier PECLARD qui nous fournit aimablement l'électricité.

PIGIER

la bonne école

SECRÉTARIAT SUPÉRIEUR
SPEEDWRITING - INFORMATIQUE

BOULEVARD DES TRANCHÉES
(ENTRÉE: RUE STURM 20)
1206 GENÈVE - TÉL. 022/47 36 30

Tapisseries
Art-Textiles
Sculptures

Galerie
FAUST

R. Green-Turetsky

25, Grand-Rue - 1204 Genève
022-28 18 50

Boucherie Verdaine

Siegrist et Fabbi

7³⁰ à 12³⁰ et 15⁰⁰ à 18⁴⁵. FERMÉ LUNDI MATIN
ET SAMEDI APRES-MIDI.

Rue Verdaine 9
1204 GENÈVE

0 022/215773

BLANCHISSERIE TEINTURERIE

Tranchées - Net

Travail fait à la main Livraisons

M. et Mme G. MORI

3, rue Charles-Bonnet tel 47 35 72

8 à 12h - 14 à 18h Ferme le samedi